

MÉCANISME DE SUIVI DE LA TICAD

Étant donné qu'à maintes reprises depuis la Troisième TICAD, la nécessité d'institutionnaliser le mécanisme de surveillance a été soulignée, un mécanisme de suivi à trois niveaux a été formellement mis sur pied comme suit, lors de la Quatrième TICAD :

1. Objectif

- Contribuer à une mise en œuvre régulière des initiatives pertinentes
- Susciter un débat ouvert au sein des États africains, des pays et des organisations concernées sur la manière de promouvoir le concept et les principes du processus de la TICAD et de ses résultats concrets
- Améliorer la transparence et l'imputabilité des activités de la TICAD

2. Mode de fonctionnement

Premier échelon : le Secrétariat

Le Secrétariat, établi au sein du bureau des Affaires africaines du ministère des Affaires étrangères (MOFA), collectera et analysera des informations et conduira des activités de relations publiques, en collaboration avec les agences gouvernementales concernées pour ce qui est de l'état d'exécution des domaines prioritaires.

[Action]

- Transmission d'informations par le biais des sites web (liens actifs avec le site web du PNUD)
- Mettre sur pied un service de consultation de la TICAD qui favorise une interaction avec la société civile.
- Le CDA (Corps Diplomatique Africain) pourra utiliser le Secrétariat

Le second échelon : Le Comité Conjoint de Surveillance de la TICAD

[Participation] Les États africains (membres du Comité TICAD du CDA), le Gouvernement japonais et les organisations concernées, les coorganisateur de la TICAD, la Commission de l'UA (le Secrétariat du NEPAD y compris), les pays donateurs, les organisations internationales (les ambassades et les bureaux de liaison au Japon)

[Action]

- Produire un rapport annuel sur l'état d'avancement (le CCS n'est pas chargé de l'examen ou de l'évaluation du rapport, tâche qui relève des réunions de suivi de la TICAD dont c'est le rôle principal).
- Tenir une réunion en principe une fois par an.

Le troisième échelon : les réunions de suivi de la TICAD

[Participation] Les participants à la TICAD, y compris le Gouvernement japonais (et, chaque fois que nécessaire, les organisations gouvernementales concernées), les coorganisateur de la TICAD, les États africains, la Commission de l'UA (y compris le Secrétariat du NEPAD), les Communautés économiques régionales, les pays donateurs et les organisations internationales etc.

[Action]

- Tenir des réunions de suivi au niveau ministériel(ou à celui des officiels de haut rang) en principe une fois par an.
- Passer en revue et évaluer les activités en cours de la TICAD en se fondant sur le rapport annuel et donner des instructions, le cas échéant, pour une accélération de la mise en œuvre

(fin)